

**Séance plénière
du Conseil Général du 11 décembre 2019 à 19h00
à l'Aula de la Tuilerie**

Le président du Conseil Général, M. Damien Coutaz ouvre cette séance à 19 heures et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

La secrétaire, Catherine Frossard, procède à l'appel nominal.

Pour le Conseil Général : Présents : 29 conseillers sur 30, excusé : Johnny Cheseaux.

Pour le Conseil Municipal : Présents : 10 conseillers sur 10, ainsi que le président M. Damien Revaz, le secrétaire communal, M. Alain Vignon, et le responsable des finances, M. Léonard Roserens.

Avec 29 conseillers généraux présents, les délibérations peuvent commencer conformément au règlement.

Le président du Conseil Général, M. Damien Coutaz rappelle l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarques, ni de questions. M. Damien Coutaz ouvre cette séance du Conseil Général.

1. Approbation du PV de la séance du 19 septembre 2019

Le PV est accepté par les 28 conseillers votants.

2. Budget 2019

Damien Revaz, Président de la Municipalité, salue M. Damien Coutaz et les conseillers généraux.

Comptes de fonctionnement :

- Il constate que le résultat déficitaire de 720'000.- est signalé dans le titre de certains journaux. Il a lu qu'à Monthey, le déficit était beaucoup plus important (de l'ordre de 4'000'000.-) et que le titre était budget stable ! Les personnes qui lisent l'article concernant St-Maurice constatent que le résultat déficitaire n'est pas si inquiétant car il est dû essentiellement à l'amortissement des parts communales du nouveau CO.
- Il est optimiste par rapport aux finances communales. Les raisons de son optimisme sont expliquées par le tableau présenté en 2013, lorsque la décision a été prise d'acquérir les parts communales du nouveau CO. Dans la colonne 2017, qui correspond au budget 2020, une projection faite à l'époque prévoyait un résultat déficitaire sans compter l'acquisition du nouveau CO de 500'000.- et un déficit supplémentaire de 546'000.- avec l'amortissement du nouveau CO. Il constate que le résultat 2020 est meilleur que celui pensé à l'époque. Les charges dans la ligne prévue pour l'amortissement du CO sont proches des chiffres projetés, mais la situation s'est nettement améliorée pour le déficit de fonctionnement du budget communal.
- Il présente les principales différences avec le budget 2019. Le service électrique géré par la SA depuis janvier 2020 est sorti de la comptabilité communale ; les charges et les revenus liés à ce service, d'environ 3'000'000.- sont donc sortis des comptes. Les recettes d'impôts sont en légère hausse, tout comme les charges de personnel (légère hausse due au fait que les employés de la Dzèbe deviennent des employés communaux

à partir de janvier 2020, qu'un demi-poste a été octroyé à la garderie et que certains doublons seront en fonction en 2020 pour permettre une bonne transition dans des postes où des départs à la retraite sont annoncés). La participation aigaunoise à la HEP dont la facture est envoyée par le canton passe de 620'000.- à 740'000 francs... Il relève qu'elle correspond quasiment au déficit présenté ce soir.

- La marge d'autofinancement est d'environ 1'650'000.-. L'objectif d'une marge d'autofinancement minimale de 8 % exigée à juste titre par la Cogest est atteint. Pour cela, le conseil municipal a travaillé et lutté.
- En conclusion, le déficit comptable est dû aux amortissements des parts du nouveau CO et à la participation à la HEP qui pèse de plus en plus lourdement sur les finances communales.
- Le conseil municipal prévoit de conserver une fiscalité fondée sur un coefficient de 1.25 et une indexation à 160 %.
- Pour répondre à la Cogest qui émet, à juste titre, une mise en garde concernant les emprunts, une analyse de l'évolution de l'endettement et des renouvellements des emprunts montre que pour les années 2020 et 2021, il n'y a pas de soucis ; le premier renouvellement d'un emprunt conséquent à taux fixe bas aura lieu en 2022. Les dates des échéances des emprunts à taux fixe ont été échelonnées dans le temps pour limiter les risques lors de leurs renouvellements, au cas où les taux monteraient.
- Un tableau de la fortune au bilan est présenté puisque le budget est déficitaire. Une projection a été faite pour les années 2021 et 2022. La fortune au bilan permet d'absorber le déficit prévu pour les années à venir.

Comptes d'investissement :

- Avec 2'800'000.- d'investissements bruts, dont il faut déduire 500'000.- de subventions, le conseil communal avec les 2'300'000.- d'investissements nets déroge à la règle de ne pas dépasser la marge d'autofinancement, contrairement à ce qu'il vous avait annoncé. Cette dérogation est motivée par le fait que des investissements qui dépassent la marge d'autofinancement seront consacrés aux égouts. Ce service autofinancé dégage des bénéfices. Chaque année des amortissements importants peuvent être effectués et ces investissements seront facilement absorbés. Ensuite, la step va devoir être déplacée (Rhône 3) et la commune a la volonté d'intégrer le projet Futuro step à Monthey qui est à l'étude, avec la participation de plusieurs communes et de privés. Les coûts d'investissement et les coûts de fonctionnement seront analysés, ainsi que leur clef de répartition entre les différents acteurs. Les coûts de fonctionnement seront facturés en fonction de la quantité d'eau amenée. Dans ce contexte, il est important de diminuer les eaux claires. De plus, les step fonctionnent moins bien s'il y a trop d'eaux claires.
- Un montant de 750'000.- est mentionné pour le secteur des Iles. Pour diminuer les eaux claires, un investissement important pour le futur va être fait avec de nouveaux égouts dans ce secteur. De plus, des conduites d'égouts traversent actuellement la nappe phréatique. Elles ne sont pas en bon état et se chargent d'eaux claires. Le tracé va être modifié pour éviter la nappe phréatique. Ces travaux seront peut-être coordonnés avec une extension du réseau de chauffage à distance. La décision appartiendra à Calorabois.
- Pour le centre scolaire primaire, la dernière étape de travaux pour le bâtiment 1 va être faite en 2020. Ensuite, la planification prévoit de rénover la salle de gym primaire, puis le groupe scolaire 2 dans des échéances qui restent à définir.

- Le pont sur le Mauvoisin près de Vérolliez présente des signes de vétusté et il est nécessaire de le changer dans un court délai. Un investissement conséquent est donc prévu. (400'000.-)
- Il y a aussi plusieurs autres postes moins conséquents.
- M. Damien Revaz ajoute qu'il avait prévu de présenter au Conseil Général, lors de cette séance, les résultats de l'analyse globale du fonctionnement financier de la commune pour lequel un mandat a été donné à M. Roserens. La première partie du travail a été faite par le service des finances. Le travail a constitué en un retraitement du bilan et un retraitement des comptes de fonctionnement. La fortune nette de la municipalité a été évaluée. Il y a eu un mandat pour analyser tout le patrimoine immobilier, les parcelles et les actions détenues par la commune. La situation réelle au bilan montre que la situation est bien meilleure que celle qui figure dans les comptes. Au bilan, la valeur vénale n'apparaît pas, seule apparaît la valeur résiduelle. Ensuite, le service comptable a analysé les comptes de fonctionnement. L'analyse a été faite dicastère par dicastère, avec un certain nombre de propositions. Il veut soumettre ces résultats en premier au conseil municipal pour analyse, prendre le temps d'analyser les résultats et différents scénarios pour le futur et revenir ensuite vers le Conseil Général. Voici le calendrier prévu : en décembre 2019, présentation succincte au CG, en janvier-février 2020 travail de discussion dicastère par dicastère, suivi d'un entretien entre le chef des finances et le conseil communal, en mars 2020 décisions prises par le conseil municipal, avril-mai 2020 présentation et travail de la Cogest et en juin 2020 présentation complète au Conseil Général. Le conseil communal veut travailler en profondeur et venir ensuite avec des solutions concrètes vers le Conseil Général.

Dominique Robyr, président de la Cogest, constate que pour l'essentiel, la Cogest rejoint les chiffres et les conclusions donnés par le président Damien Revaz :

- Il relève que la perte de 720 000.-
- La marge d'autofinancement est de 1'647'000.- soit 8,01 % ce qui est le taux minimum pour avoir une marge d'autofinancement satisfaisante. La Cogest demande d'obtenir ce taux depuis plusieurs années. Ce taux présenté a été obtenu par de multiples efforts et cela a permis d'améliorer la fortune de la commune.
- Avec des investissements de l'ordre de 2'300'000.- et une marge d'autofinancement de 1'647'000.-, il constate une insuffisance de 654'000.- et une hausse de la dette communale du même montant.
- Il est choqué par le titre de l'article du Nouvelliste qui sous-entend que la situation financière est mauvaise alors que la Cogest rejoint la commune et pense que, dans la mesure où la marge d'autofinancement est de 8 %, les comptes et le budget sont satisfaisants, quand bien même il y a un déficit au vu des amortissements importants consentis (pour rappel 10% des actifs par année, dont les 10 % pour le nouveau CO)
- Au sujet de la HEP, une analyse succincte a été faite l'année passée et cette année. Le montant à payer est conséquent par rapport aux finances communales. Dès lors, la question se pose de savoir si ce coût est supportable par rapport aux avantages pour la commune. Il constate qu'à Sierre qui accueille diverses HES la prise en charge pour la commune de Sierre est de 3,9 millions et la perte présentée par Sierre est de 5'300'000.-. A St-Maurice, on est à 740'000.- contre 720'000.-. En pourcentage relatif par rapport aux finances communales respectives, la situation est équivalente. Dès lors, la Cogest émet l'idée de pousser les communes à agir sur le canton pour trouver une solution qui ne mette pas en péril financier les communes qui accueillent des hautes écoles. Le taux de 10% sur le fonctionnement de ces écoles semble trop lourd

pour les communes. Il nuance et dit ne pas souhaiter renoncer à l'HEP avant d'avoir discuté avec le canton et avant d'avoir fait une analyse des avantages et inconvénients de cette école pour notre commune.

- Le programme de travail de la Cogest pour l'année 2020 est le suivant: analyse de l'outil de gestion que la commune va présenter, analyse succincte des débuts du service électrique, analyse des conséquences éventuelles pour St-Maurice de la non fusion avec Collonges, analyse du budget 2021 et des comptes 2019. Il signale que la Cogest est à l'écoute de thèmes d'analyse financiers qui lui seront demandés.
- A l'unanimité des membres, la cogest propose d'accepter le budget 2020 et de garder une fiscalité fondée sur un coefficient de 1.25 et une indexation à 160 % comme le propose la municipalité.

Le **PLR** félicite les membres de la Cogest, ainsi que les conseillers municipaux et M. Roserens pour leur travail. Il est satisfait de la marge d'autofinancement de 8 % et salue les efforts fournis par la municipalité. Il comprend les raisons du déficit, mais ne l'approuve pas à long terme. Concernant la HEP, le PLR partage l'avis de la Cogest et de la municipalité sur la nécessité d'une étude approfondie sur le bien-fondé d'accueillir une telle école sur le site de la commune au vu des coûts engendrés. Il semble qu'une réflexion est en train de s'opérer entre les communes de Sion, Sierre et St-Maurice et le PLR encourage à faire un front commun pour arriver à une clef de répartition supportable par les communes. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Le **PDC** félicite la cogest pour son travail rigoureux et la commune pour la transparence de ses comptes. Il note avec satisfaction que le budget est établi avec une bonne marge d'autofinancement, salue les efforts faits pour l'atteindre, constate que la présence de la HEP sur la commune est un plus, mais qu'il ne faudrait pas qu'elle pègre trop les finances communales et que la récente et forte augmentation de la participation aux coûts de fonctionnement annihile les efforts faits pour atteindre les 8 % de la marge d'autofinancement. Le PDC accepte l'entrée en matière.

L'**ADG** félicite et remercie la Cogest, le président Damien Revaz et Léonard Roserens ; son chef de groupe est d'accord avec ce qui a été dit et accepte l'entrée en matière.

Damien Coutaz ouvre la discussion.

Comptes de fonctionnement :

Ch. 0 Administration générale

100.318.001 : Frais de conservation du cadastre

Dominique Thiévent se demande à quoi correspondent ces frais, où est conservé le cadastre et sous quelles formes, numérique ou sur papier.

Damien Revaz lui répond qu'il s'agit des factures de géomètre pour toute modification de sol (par exemple si une place est goudronnée). Les documents sont conservés sous forme numérique et aussi sous forme papier. A la demande de Dominique Thiévent, il ajoute qu'ils sont conservés *ad aeternam* au registre foncier.

Ch. 1 Sécurité publique

Ch. 2 enseignement et formation

210.319.001 : action pommes

Dominique Thiévent s'interroge sur les actions pommes car le montant inscrit en 2019 a été supprimé.

Xavier Lavanchy lui répond qu'avant les pommes étaient offertes par la commune et que maintenant, elles sont offertes par l'interprofession des fruits et légumes.

Ch. 3 Culture, loisirs et cultes

Ch. 4 Santé

460.364.00 : Soins dentaires à la jeunesse.

Dominique Thiévent constate que 1000.- c'est peu pour des pommes par rapport aux 75'000.- de ce poste et demande à quoi ils correspondent.

Michel Galliker lui répond qu'il s'agit de mesures de prévention.

Damien Revaz ajoute que des soins ortho dentaires exécutés sur des jeunes de moins de 16 ans sont subventionnés. L'association valaisanne pour les soins dentaires à la jeunesse verse un montant aux parents et envoie ensuite une facture aux communes.

Ch. 5 Prévoyance sociale

Ch.6 Trafic

Ch.7 Protection et aménagement

720.330.00 : Pertes sur débiteurs « déchets »

Dominique Thiévent demande de qui il s'agit.

Damien Revaz lui explique que des gens ne paient pas des factures liées à la gestion des déchets. Parfois, ils n'en ont pas les moyens. Avec humour, il déconseille aux personnes présentes d'en faire de même, car la commune va jusqu'à l'acte de défauts de bien pour récupérer les sommes dues.

Ch.8 Economie publique

Ch.9 Finance et impôts

Comptes d'investissement :

Jan Schönbächler se pose des questions par rapport à la HEP et se demande si la médiathèque serait impactée par un déplacement de la HEP sur un autre site. Il suggère d'analyser l'impact possible pour le personnel. Il demande de penser au manque de rentrées si des locaux ne devaient plus être loués à la HEP. Il demande de réfléchir à ne pas agrandir la HEP si elle devait partir de St-Maurice dans un avenir proche.

Damien Revaz souligne que les remarques sont pertinentes, mais que ce sont les sœurs de St-Augustin qui louent des locaux à la HEP et non la médiathèque. Il reviendra sur ce thème lors du tour d'horizon.

Jan Schönbächler se questionne aussi concernant le lycée-collège de l'Abbaye. 10% des importants investissements prévus dans un futur proche seront à la charge de la commune

de St-Maurice. Les travaux annoncés sont de plusieurs millions et la participation communale pourrait dépasser la marge d'autofinancement. Il suggère de négocier la participation communale en mettant en avant que plus tard elle va passer en mains communales.

Damien Revaz lui demande s'il peut répondre à cette question dans le tour d'horizon car il a prévu d'aborder ce thème à ce moment-là.

Damien Coutaz constate qu'il n'y a plus de questions et passe au vote et pose la question : « Acceptez-vous le budget 2020 tel que présenté par la commune ? »

Vote : 28 oui, 0 abstention, 0 non.

Le budget 2020 est accepté à l'unanimité des membres présents.

3. Modifications du règlement du personnel de la Municipalité de St-Maurice

Damien Coutaz rappelle le déroulement, à savoir parole donnée à Damien Revaz, puis à la présidente de la commission ad hoc, discussion sur les divers chapitres du règlement, premier vote pour savoir si le Conseil Général accepte les modifications du règlement, suivi d'un deuxième vote pour savoir si le CG accepte les modifications en une seule lecture.

Damien Revaz, explique que :

- L'intention était de venir avec un volet concernant les vacances, et un volet concernant la LPP, principalement la retraite anticipée. Pour accompagner la commune dans le renouvellement de contrat de la LPP et la question de la révision des retraites anticipées, un mandat a été donné à un bureau spécialisé et le travail s'est révélé plus ardu que prévu ; les tractations et les discussions sur la modalité d'un changement éventuel sont en cours et n'ont pas encore abouti. Une analyse de l'impact des retraites anticipées doit être faite. L'année prochaine, probablement en décembre 2020, le volet LPP sera présenté au Conseil Général.
- Le deuxième élément que nous traitons ce soir concerne les vacances. En complément du message de la municipalité, il ajoute qu'on a parlé d'attractivité lors de l'engagement du personnel, mais que la proposition de révision ne consiste pas seulement à être attrayant pour engager le personnel, mais aussi à répondre à ses besoins, à offrir de bonnes conditions de travail et une juste récompense du travail fourni.
- Il souligne la bonne collaboration entre la commune et les représentants du personnel qui a permis d'avancer sur le règlement.
- Il encourage à accepter les modifications proposées car elles corrigent des aspects qui auraient dû être pris en compte lors de la dernière révision du règlement du personnel.

Barbara Arlettaz-Isoz, présidente de la commission ad hoc, remercie les membres de la commission, Damien Revaz, Alain Vignon et les représentants du personnel pour leur collaboration.

- Elle constate qu'il y a la commune qui a besoin de collaborateurs pour accomplir les tâches nécessaires et d'un autre côté il y a des contribuables. Il s'agit de trouver un équilibre pour une juste rémunération des employés et une utilisation économique des fonds fournis par les contribuables.

- Il faut donc gagner en attractivité, mais avec économie.
- La commission a entendu la commune et les représentants du personnel.
- Au vu des éléments présentés, les enjeux sont compréhensibles. Notre commune est une entreprise qui emploie 110 collaborateurs, avec un équivalent 72 postes plein temps. Il y aura une grande mutation avec la retraite prochaine de 16 collaborateurs, soit presque le quart du personnel.
- La commission ad hoc approuve les modifications proposées et négociées avec les représentants du personnel, à savoir une semaine de vacances supplémentaire jusqu'à 49 ans, puis 2 jours supplémentaires à partir de 50 ans.
- Elle relève l'excellente couverture sociale en cas de maladie et d'accident et les bonnes conditions de la caisse de retraite.
- Les modifications de ce règlement sont le fruit de la collaboration entre la commune et les employés ; la commission ad hoc propose de les accepter.

Le PLR félicite la commission ad hoc et la municipalité pour le travail effectué sur le dossier et partage leur analyse. Il était nécessaire d'analyser le règlement adopté il y a 4 ans. En outre, les modifications proposées semblent être le fruit d'un dialogue entre la municipalité et les employés. Il approuve les modifications proposées pour une plus grande attractivité pour le personnel pour autant que cela reste raisonnable économiquement ; ce qui semble le cas. Le PLR entre en matière.

Le PDC constate qu'en comparaison avec d'autres communes et avec le secteur privé, les conditions de travail des employés communaux doivent être améliorées pour plus d'attractivité. Les modifications proposées rendent ces conditions de travail plus attrayantes ; ce qui est important au vu du renouvellement du personnel attendu par des départs prochains à la retraite. Elles permettront d'attirer le personnel dont la commune a besoin. Le PDC accepte l'entrée en matière.

L'ADG remercie les divers intervenants : commission du personnel, le secrétaire communal, le président de la commune et la commission ad hoc qui a fait un excellent travail. L'Adg partage les avis recueillis et accepte l'entrée en matière.

Damien Coutaz ouvre la discussion

Ch. 1 : principes généraux (articles 1 à 4)

Ch. 2 : Engagement (articles 6 à 10)

Ch. 3 : obligation et responsabilité du personnel (articles 11 à 27)

Art. 25 : Fonction publique

Jan Schönbacher demande si un collaborateur communal peut se présenter à l'exécutif ou au Conseil général de la commune.

Damien Revaz répond que la loi cantonale valaisanne l'interdit. Le collaborateur peut se porter en élection, mais ensuite, il devra choisir entre son travail à la commune et l'acceptation de son élection. Il peut par contre être élu au Grand Conseil ou pour la constituante sans devoir renoncer à son travail dans la commune.

Ch. 4 : Droits des collaborateurs (articles 28 à 46) et Ch. 4 e Pause (article 47)

Art.45 : Congés spéciaux, 1. b) Premier mariage civil du collaborateur.

Jan Schönbächler propose d'amender cet article et d'inscrire Art. 45 1. b) première union civile (si cela inclut partenariat enregistré).

Damien Coutaz demande de bien formuler l'amendement proposé.

Dominique Thiévent signale qu'à l'article 35, la prime unique de mariage est accordée pour un premier mariage ou partenariat enregistré.

Damien Coutaz reformule l'amendement et suite à l'acceptation de Jan Schönbächler, il pose la question : voulez-vous amender l'art.45 1.b) et noter premier mariage civil ou partenariat enregistré ?

26 oui, 1 abstention, 1 non.

L'article 45, 1. b) est amendé et formulé ainsi : art. 45 1. b) Premier mariage civil ou partenariat enregistré du collaborateur : 5 jours.

Ch. 5 : sécurité sociale (articles 48 à 52)

Ch. 6 : cessation de travail (articles 53 et 54)

Ch. 7 : délégation du personnel (articles 55 à 58)

Ch. 8 : conséquence des violations des devoirs de service (articles 59 et 60)

Ch.9 : dispositions finales (articles 61 à 65)

Damien Coutaz pose la question : «Acceptez-vous le règlement du personnel avec les modifications proposées et l'amendement de l'article 45 ? »

Vote : 28 oui, 0 abstention, 0 non.

Les modifications du règlement du personnel avec les modifications proposées et l'amendement de l'article 45 sont acceptées.

L'acceptez-vous en une seule lecture ?

28 oui, 0 abstention, 0 non.

Les modifications du règlement du personnel avec les modifications proposées et l'amendement de l'article 45 sont acceptées en une seule lecture.

4. Election des 6 membres du conseil intercommunal du SDIS des fortifications

Damien Coutaz présente la liste des conseillers généraux désignés par leur parti :

- ADG : Dominique Thiévent
- PLR : Johnny Cheseaux, Mireille Brouchoud
- PDC : Marion Délez, Catherine Frossard, Gaël Rappaz

Le PLR accepte l'entrée en matière.

L'ADG accepte l'entrée en matière.

Le PDC accepte l'entrée en matière.

Damien Coutaz pose la question : « Qui accepte cette délégation pour le conseil intercommunal du SDIS des fortifications ? »

Vote : 28 oui, 0 abstention, 0 non.

Les 6 membres du conseil intercommunal du SDIS des fortifications sont Dominique Thiévent, Johnny Cheseaux, Mireille Brouchoud, Marion Délez, Catherine Frossard et Gail Rappaz

5. Postulat pour l'interdiction des herbicides de Telma Hutin

Stéphane Devaud prend la parole et signale que cette année, la voirie n'a pas utilisé de produits phytosanitaires pour le désherbage, excepté pour le cimetière. A partir de l'année prochaine, ce ne sera plus le cas au cimetière non plus. Seul le chef, Julien Putallaz, a le permis pour manipuler les produits phytosanitaires. Il ne sera pas nécessaire de former d'autres personnes puisque la commune renonce à utiliser ces produits phytosanitaires.

Telma Hutin, auteur du postulat, prend la parole :

- Ce postulat est défendu une deuxième fois. Il a pour but de clarifier les questions légitimes qui avaient été posées.
- Il est nécessaire de signaler aux privés l'interdiction d'herbicides inscrite dans l'ordonnance fédérale par l'OFEV depuis 1986. Quand des privés utilisent les herbicides de manière volontaire en connaissant l'interdiction, les risques encourus peuvent être grands. (peine privative de liberté de trois ans au plus, peine pécuniaire...)
- Pour bien vous informer, elle s'est entourée de collaborateurs scientifiques : Magali Lebrun, collaboratrice scientifique du domaine des herbicides de l'OFEV et M. Marc Bernard, chef de la section protection des eaux du service de l'environnement du canton du Valais.
- Il existe une interdiction d'herbicides, avec la liste des lieux interdits. Il y a une peine possible, s'il y a une utilisation de manière intentionnelle. Cette information n'est pas connue dans toutes les communes. Quand c'est passé au Conseil Général, les citoyens sont censés être informés et la loi s'applique.
- Elle montre une copie de la première page de l'ordonnance fédérale qui en contient 240 pour répondre à la question concernant l'existence d'une loi interdisant l'usage des herbicides par des privés.
- A la réflexion de ne pas pouvoir mettre un policier derrière chaque maison, l'interdiction vaut pour le public et les privés.
- Le temps nécessaire pour appliquer cette loi dépend de la bonne volonté de la commune. Ici, nous sommes sur la bonne voie, car la voirie a déjà renoncé à l'utilisation des herbicides sur la commune, excepté au cimetière. Et qu'il est prévu d'y renoncer aussi au cimetière.
- Il est important de sensibiliser et de contrôler pour la protection des eaux, mais aussi pour la protection des personnes.
- A la question de savoir si un règlement communal est nécessaire pour cette interdiction des herbicides, la réponse est non, car il existe déjà au niveau fédéral. Par contre, les communes pourraient le mettre et renforcer cette interdiction sur son territoire.

- Le canton surveille les communes et les privés et va poursuivre les privés avec des amendes jusqu'à 20 000.- si la situation ne s'améliore pas. Les dénonciations sont en général le fait de citoyens vigilants.
- Le postulat est reformulé de la manière suivante : Par le biais de ce postulat, nous souhaitons demander au conseil municipal :
 - 1) d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour informer les privés que l'utilisation d'herbicides est interdite sur : a) les toits et les terrasses b) les emplacements servant à l'entreposage c) les routes, les chemins et les places et leurs abords. Il ne peut pas y avoir une interdiction sans information préalable. C'est pourquoi, avant de passer à son interdiction, cette information doit mettre l'accent sur le fait que l'interdiction des herbicides n'est pas seulement pour la protection des eaux souterraines, mais aussi pour la protection de la santé des usagers par rapport à la manipulation de ces produits et la dispersion indirecte sur les potagers. Il est possible aussi d'informer sur les méthodes alternatives proposées par l'OFEV pour lutter contre les adventices.
 - 2) de s'assurer, vu que la voirie a commencé à réduire l'utilisation des herbicides, que son personnel a suivi la formation requise dans l'URRChim. Dans le cas contraire, il serait important de la suivre pour savoir utiliser les substances et méthodes alternatives et économiser du temps et de l'argent lors du passage à ces changements.
 - 3) de proposer une approche pour les privés qui aille un peu plus loin que l'ordonnance. Vu que les herbicides sont autorisés sur les pelouses pour lutter contre les « mauvaises herbes », malgré que cela soit clairement néfaste pour la biodiversité, il serait important de sensibiliser les privés sur le fait de réduire les herbicides ou abolir son application de façon **volontaire** pour donner la place à la biodiversité. Ce programme de sensibilisation pourrait être proposé lors d'une invitation de la population à une séance d'information et également porté à sa connaissance, par l'intermédiaire d'un tout ménage ou d'une brochure explicative.
- Ces mesures ne sont pas forcément chères ; elles sont même plus économiques. Cela dépend de la volonté de la commune et elles doivent bien être expliquées à la population. Des animations scolaires dans les classes pourraient avoir un bon effet. En effet, cette information est dans tous les médias, mais les personnes ne se sentent pas concernées. Quand des enfants transmettent l'information, cela est souvent plus efficace.

Le PLR partage l'inquiétude de Telma Hutin par rapport à une utilisation des herbicides à grande échelle par les municipalités et les privés. Une alternative à ces produits semble possible et est nécessaire. Suite au postulat précédent posé par Telma Hutin et comme l'a annoncé M. Devaud, il semble que le service communal de la voirie a déjà pris des mesures pour ne plus utiliser d'herbicides sur le territoire communal ; ce qui est réjouissant. Concernant l'information aux privés, l'article explicatif prévu dans Agaune info semble positif, mais de manière générale, le PLR pense que ce n'est pas le rôle de la commune d'informer en détails la population sur des lois fédérales. Le groupe PLR entre en matière.

Le PDC constate que l'espace vert doit être entretenu correctement, dans le respect de l'environnement, autant pour le domaine public que pour le domaine privé. Le PDC voit d'un bon œil la pose de ce postulat qui permettra de donner une bonne image de la commune- Il accepte l'entrée en matière.

L'ADG accepte l'entrée en matière.

Mireille Brouchoud se demande si c'est vraiment économique : il y a l'essence pour les machines et les heures de travail des employés communaux. Elle craint un supplément de bruit sur notre commune. A son avis, le règlement fédéral suffit.

Telma Hutin lui répond que ce règlement est important. Elle peut lui montrer une vidéo de la ville de Sion. Les coûts d'entretien sont 5 fois moins élevés par mètre carré qu'avant l'interdiction.

Comme prévu dans le règlement du Conseil Général dans ce cas, **Damien Coutaz** demande à l'ensemble des conseillers généraux de voter : « Qui accepte l'entrée en matière du postulat de Telma Hutin sur l'interdiction des herbicides? »

Vote : 23 oui, 0 abstention, 5 non.

Le postulat de Telma Hutin sur l'interdiction des herbicides est transmis à la commune.

Telma Hutin reprend la parole, remercie la commune pour les mesures déjà prises et signale qu'elle peut prendre le temps de mettre en place les mesures avec la réflexion nécessaire.

6. Tour d'horizon

Damien Revaz prend la parole :

- Concernant le litige Strumbo, litige des Glariers, le tribunal cantonal a donné tort à la commune. Même si elle n'a commis aucune faute et qu'elle ne faisait pas les travaux, le terrain était officiellement en sa possession et elle est responsable des dégâts. Un recours est posé au tribunal fédéral, mais d'autres mesures sont envisagées. La commune informera le Conseil Général en temps voulu.
- Concernant la zone 30 km/h d'Epinassey, les travaux ont été adjugés pour la route de la Chapelle. Une évaluation sera faite ensuite et les travaux seront réalisés sur toute la zone d'Epinassey en cas de satisfaction.
- Pour le trottoir annoncé le long de la route cantonale d'Epinassey en direction de Mex, une information sera donnée en janvier 2020. Les démarches avec le canton du Valais sont à bout touchant. La date vous sera communiquée dès qu'elle sera fixée.
- Pour le terrain de football, le conseil a pris connaissance de l'analyse sur les structures du secteur sous le Scex, a préavisé certaines versions concernant l'évolution future de ce secteur et a décidé de poursuivre les analyses dans ce sens.
- Comme paru dans des annonces commerciales, le quartier de la gare va connaître des changements avec la mise en location par les CFF des locaux, des guichets et du buffet de la gare. De plus, le kiosque sera déplacé ; le secteur pourrait trouver un nouveau dynamisme.
- Implénia a présenté un dossier complet pour la carrière des Cases à St-Maurice. Le conseil municipal va se pencher sur ce sujet qui sera soumis au CG après consultation des services cantonaux concernés. Si le conseil municipal décide d'aller de l'avant, il y aura une mise à l'enquête, puis le projet sera soumis au Conseil Général pour une modification du plan de zone. La bourgeoisie désire louer cette carrière, mais la commune est aussi concernée pour une petite partie du terrain.
- Concernant le plan de zones, le conseil municipal a approuvé un projet d'urbanisation et il y aura une information publique afin de tenir la population au courant du projet.

- Le plan de quartier de St-Laurent sera mis à l'enquête publique. Une commission cantonale devra l'approuver, car des terrains sont propriétés de la commune. Les premiers immeubles devraient être mis à l'enquête l'année prochaine.
- Pour l'ancienne cimenterie, au site des Perris, un plan de quartier sera mis à l'enquête.
- Concernant le projet pour la Futuro step de Monthey qui concerne des communes dont la nôtre et un privé, le travail se poursuit avec la détermination des structures et l'étude de la répartition des coûts.
- Une utilisation de la parcelle Coutaz récemment achetée par la commune avait été prévue pour agrandir la HEP et pour l'EMS. Actuellement, le canton demande un nouveau bâtiment, indispensable pour que l'école obtienne son accréditation. Différentes variantes sont à l'étude. Pour St-Maurice, il y a lieu de réfléchir aux projets possibles. Il y a une discussion pour le site de la gare qui conviendrait bien. Il y a aussi le constat qu'il y aura plus de cours, donc de plus gros frais de fonctionnement. L'investissement (terrain à mettre à disposition et 10% des investissements) serait important, de l'ordre de 4'000'000.- pour notre commune. Et ensuite, la participation annuelle aux frais de fonctionnement de 10 %, en augmentation avec le surplus de cours de la HEP. Des réflexions sont en cours par rapport à un changement éventuel de loi de la part du canton ou un changement de site.
- Pour le collège de l'abbaye, la commune participe aux frais d'investissement et non aux frais de fonctionnement. Si l'Etat du Valais concrétise sa volonté d'investir sur le site de St-Maurice, la facture serait de 2'500'000.- environ. Le montant est conséquent pour St-Maurice. Des discussions sont en cours pour échelonner ces versements et ne pas mettre en péril les finances communales. Il s'agira d'être attentif aux salles pour les activités sportives et culturelles.
- Par rapport au postulat de Damien Coutaz concernant le nombre de conseillers municipaux, la réponse est à redonner puisque le projet de fusion a malheureusement échoué, et que la réponse était conditionnée à la fusion. Le conseil municipal reprendra ce postulat en janvier 2020 et donnera sa réponse à la question soumise. Si le conseil municipal décidait d'aller de l'avant, il y aurait une votation dans le premier semestre 2020. A noter qu'à St-Maurice, la diminution du nombre de conseillers avait été acceptée par 85 % de la population.
- Une analyse des locaux utilisés par l'administration communale sera aussi faite.
- Demain matin, la création de la SA sera signée. Elle s'appellera SES Energies SA. Elle donnera mandat à la SEIC pour la partie opérationnelle de son travail. Les 5 personnes du conseil d'administration sont pour l'instant des conseillers communaux.
- La fermeture du tunnel du Chemin des Iles se précise avec la mise à l'enquête imminente.
- Une analyse des zones 30km/H possibles est à l'étude sur l'ensemble du territoire de la commune.
- Des mandats d'études parallèles sont lancés pour l'agrandissement du groupe scolaire 2. La fondation St-Jacques va lancer un concours d'architecture pour l'agrandissement de l'EMS.
- Pour le SDIS des fortifications, les pompiers ont pris possession de la caserne. Les membres du conseil intercommunal seront bientôt convoqués en janvier. Ils devront désigner un comité composé de 4 personnes qui aura pour but de lancer cette nouvelle association. Une des premières missions sera de nommer un nouveau commandement, le commandant actuel étant démissionnaire.

- Pour la politique des parkings qui entrera en vigueur le premier janvier, il y a beaucoup de demandes et les quotas ont très vite été atteints. Le conseil communal a décidé de les augmenter un peu pour pouvoir satisfaire à la demande.
- Le président termine en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à toutes les personnes présentes.

7. Divers

Dominique Thiévent s'interroge toujours sur les bâches sur le toit du nouveau cycle. **Xavier Lavanchy** lui répond que ce problème doit être réglé par l'association du cycle, que le toit est défectueux et que les travaux à effectuer sont sous garantie.

Ariane Curdy a remarqué que les nuisances sonores du stand de tir deviennent de plus en plus fréquentes et régulières. L'armée n'est plus basée à St-Maurice et la police militaire vient de Sion. Elle constate qu'Epinassey est en pleine expansion et que de plus en plus de gens sont dérangés par ces tirs. De plus, les bruits du stand de tir de Lavey sont entendus par les St-Mauriards. La population a le sentiment que St-Maurice n'a que des inconvénients et pas d'avantages.

Damien Revaz encourage la population à écrire à la commune. Celle-ci a demandé un plan d'occupation. Il signale que la police militaire loue le campus du Scex et qu'il y a un retour pour St-Maurice. Il y a beaucoup d'autres utilisateurs (police cantonale, garde-frontières, autres). La municipalité est déjà intervenue. Des discussions sont en cours pour les nuisances à Savatan. En général, le canton répond que les gens connaissent l'existence du stand de tir quand ils sont venus s'établir à Epinassey.

Laurence Mottiez s'interroge sur la déchetterie communale qui avait été signalée hors la loi. Elle est dans un état vétuste et elle se demande quels sont les projets prévus.

Sylvia Cabezas lui confirme que la déchetterie n'est plus aux normes, que la commune a jusqu'en 2021 pour la remettre en état. Il n'y aura pas de problèmes si on a un projet prévu en 2021.

Laurent Rey s'interroge pour les cartes de stationnement : est-il possible de mettre 2 numéros de plaque sur la même vignette si 2 collaborateurs se succèdent dans la semaine pour le même poste.

Gladys Siegfried lui répond que le règlement indique clairement une vignette par plaque. Une demande écrite peut être faite et une réponse claire sera donnée.

Guillaume Barman évoque l'écopoint d'Epinassey. Il suggère de rajouter du gravier vers le point de collecte près de l'autoroute, car les abords des bennes sont souvent boueux.

Sylvia Cabezas répond qu'il y a effectivement beaucoup d'eau vers cet écopoint. La commune est en réflexion sur les écopoints. Si cet écopoint est conservé, il sera goudronné. En attendant la décision, du gravier sera ajouté.

Telma Hutin s'interroge sur les coûts et sur le temps pris pour la préparation de la fusion avec la commune de Collonges, si ce projet est abandonné définitivement, si il y aura une suite, ou si des fusions éventuelles avec d'autres communes sont envisagées.

Damien Revaz répond que les coûts ont été de l'ordre de 80'000.- à 90'000.- subventionnés à hauteur de 60'000.-. Il y a eu aussi un coût en personnel important, à St-Maurice et à Collonges. Les responsables des finances ont fait passablement d'heures de

travail. Quand il y a un projet, il faut accepter qu'il puisse y avoir un échec. La démarche ne sera pas vaine. Il sera moins compliqué pour St-Maurice de travailler, dans le futur, sur de prochaines éventuelles fusions. Au lendemain du vote, le secrétaire communal de Collonges a démissionné. A Collonges, la situation est compliquée. Pour nous, la question se pose sur notre place entre les grands centres de Martigny et de Monthey. La situation n'est pas catastrophique car nous pouvons subvenir à nos besoins.

Jan Schönbächler demande s'il a bien entendu juste que le tunnel sous la route cantonale et conduisant au quartier des Iles va être fermé à la circulation routière.

Damien Revaz lui confirme que cette fermeture va être mise à l'enquête tout prochainement.

Jan Schönbächler remercie la commune pour cette bonne nouvelle, attendue par plusieurs citoyens, qui permettra d'améliorer la sécurité des piétons de la zone, en particulier celle des enfants.

Damien Coutaz rappelle que la sortie des commissions aura lieu le 18 janvier. Les conseillers généraux vont recevoir un doodle pour s'inscrire dans la semaine à venir. La sortie débutera à 8 heures environ et finira vers 17-18 heures.

Il remercie les personnes présentes, en particulier Damien Revaz, Léonard Roserens, Alain Vignon, les membres de l'exécutif, les conseillers généraux et le concierge. Il les invite à une agape à la buvette du centre sportif. Il souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2020 et clôt la séance à 21 heures.

Le président du Conseil Général
Damien Coutaz



La secrétaire
Catherine Frossard

